COMMUNE DE ST-LEONARD

DATE DECEMBRE 83	ZONES DE CONSTRUCTION	ECHELLE 1:2000
DESSIN A.MORAND		MODIFICATIONS MAI 84
CONTROLE		
FORMAT 90/136		

e+p schwendener SIA/FUS BUREAU D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
RUE DU RHONE 10, 1950 SION TEL. 027.22 11 65 – RUE DE LAUSANNE 22, 1700 FRIBOURG TEL. 037.22 57 87

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 12 JUIN 1985
Droit de sceau: Fr. 200.-
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

ZONES DE CONSTRUCTION

		INDICE D'UTILISATION
V	ZONE VILLAGE	
R4	ZONE RESIDENTIELLE (4 étages)	0,6
R3	ZONE RESIDENTIELLE (3 étages)	0,5
R2	ZONE RESIDENTIELLE (2 étages)	0,45
Ri2	ZONE D'HABITATION INDIVIDUELLE (2 étages)	0,3
A	ZONE ARTISANALE	0,5 pour habitations
EP	ETABLISSEMENTS PUBLICS	

ZONE A AMENAGEMENT PRIORITAIRE
ZAD ZONE A AMENAGEMENT DIFFEREE
ZSA ZONE SANS AFFECTATION SPECIALE

ZONES DE PROTECTION

ZONE DE PROTECTION DU LAC SOUTERRAIN
GROUPE DE BATIMENT A PROTEGER
ZONE DE PROTECTION DE CAPTAGE
ZONE PROTEGEE SELON ARTICLE 13 OLAT VOIR PLAN DE ZONES 1:5000
ZONE DE PROTECTION DU SITE VOIR PLAN DE ZONES 1:5000

ZONES D'EXPLOITATION

ZONE FORESTIERE VOIR PLAN DE ZONES 1:5000
ZA ZONE AGRICOLE OU VITICOLE VOIR PLAN DE ZONES 1:5000
CARRIERE OU GRAVIERE VOIR PLAN DE ZONES 1:5000

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 13 JANVIER AU 11 FEVRIER 1984
MODIFICATIONS SELON DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 AVRIL 1984

COPIE ET ASSEMBLAGE, SANS GARANTIE, DES PLANS DU REGISTRE COMMUNAL / MISE A JOUR DES CONSTRUCTIONS OCTOBRE 1983